

## OMC: projet modeste mais décisif

Genève, 23 septembre. -

Alors que les opposants à l'extension de l'OMC s'érigent en censeurs de l'humanité, ayant déposé un recours visant à annuler le scrutin du 27 septembre (au motif notamment que la brochure de vote manquerait d'objectivité), le monopole de la mauvaise foi revient sans conteste à ces mêmes opposants. En témoignent leurs explications dans ladite brochure; on y lit «Non à un immeuble de bureaux dans un parc public», quand bien même celui-ci sera réalisé sur un parking. Leurs affiches attestent également de leur malhonnêteté intellectuelle, en dépeignant le «sacrifice» du parc, alors qu'aucune restriction significative d'accès aux espaces verts n'est prévue. Leur cécité précoce procède d'un aveuglement idéologique. Plutôt que de se servir des intérêts qu'ils prétendent servir, ils auraient été mieux inspirés de tirer parti de la journée portes ouvertes organisée par l'OMC, laquelle aura dissipé les craintes des citoyen(ne)s. Les allégations des opposants participent d'un parti pris idéologique, ne visant aucunement un discret ajout architectural, respectueux de l'écrin de verdure dans lequel il s'insère. Leur démagogie n'occulte en rien le bien-fondé de ce projet, modeste sous l'angle de l'aménagement du territoire, mais décisif pour le rayonnement de Genève.

*Vincent Subilia, président du Comité AGIR (Action pour la Genève internationale et son rayonnement)*